

Séance du 11 Juin 1964

OBJET : Abonnement  
à diverses revues

64072

Le onze Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Pouget, Lanoue, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Flahaut, Fontanille, Etcheber Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Bouchet, Bujard, Gallant, Bétous

Représentés : M. Mouchot par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière du 9 Juin 1964  
décide

- l'abonnement pour l'année 1964 à la revue " LES COLLECTIVITES  
LOCALES " dont le montant s'élève à 18 francs.

-L'abonnement pour l'année 1964 à la revue " CODINCENDIE " pour un  
montant de 60 francs

- que la dépense totale, soit 78 francs, sera imputée sur le chapitre II, article 6 " Abonnement à diverses publications " du budget primitif 1964.

APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 22 JUN 1964

Le Sous-Préfet

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

